



CONSEIL NATIONAL DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.cnumerique.fr

Paris, le 6 décembre 2013

Avis du Conseil national du numérique sur la protection des libertés et des droits fondamentaux à l'heure du numérique

Le vendredi 6 décembre 2013, en séance plénière, les membres du Conseil national du numérique ont adopté un avis sur la protection des libertés et droits fondamentaux à l'heure du numérique.

Le Conseil décide de se saisir du sujet de la protection des libertés numériques et de lancer l'organisation d'une concertation afin de préfigurer de futures mesures, dont une future loi sur les libertés numériques ; la modification de la réglementation européenne sur les données personnelles ; et propose surtout un traité international sur le sujet, qui s'inscrirait dans une large concertation incluant des acteurs internationaux, des experts et surtout la société civile.

Dans son avis, le Conseil national du numérique insiste sur l'idée selon laquelle les récents débats autour de dispositions législatives intégrant des dimensions numériques appellent un large débat afin d'identifier les conséquences de telles modifications sur la protection des libertés fondamentales.

Pour Benoît THIEULIN, président du Conseil national du numérique, "la confiance est le socle sur lequel construire la société et l'économie numériques. Cette confiance doit être assurée sur le long terme, et nécessite donc d'intégrer davantage de débat public, incluant la société civile, lorsque des équilibres sont susceptibles d'évoluer par la loi ou la réglementation".

"Le contexte actuel montre que l'accumulation de données personnelles, dynamique propre aux plateformes du numérique, facilite des dispositifs de surveillance généralisée à des niveaux internationaux, et amène nécessairement l'écosystème numérique à s'interroger sur l'équilibre existant".

"Nous avons la chance en France d'avoir connu des moments similaires à celui auquel le monde assiste aujourd'hui avec les révélations d'Edward Snowden. La loi informatique et libertés de 1978 est le résultat de lanceurs d'alerte, qui ont permis de construire un socle juridique adapté aux évolutions technologiques de l'époque. Aujourd'hui, ce mouvement doit être repris et poursuivi au niveau international, sans quoi le numérique perdra son pouvoir d'expression et de protection des libertés".

Lien vers l'avis n°5-2013 du Conseil national du numérique :

<http://www.cnumerique.fr/libertes-numeriques/>

Contact presse : Jean-Baptiste Soufron, Secrétaire général du Conseil national du numérique
presse@cnumerique.fr – 01 53 44 21 27